

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

# Caractéristiques des collégiens des quartiers prioritaires

## 276 100 collégiens résident en quartiers prioritaires en 2015-2016, soit une légère augmentation par rapport à l'année scolaire 2013-2014

Au cours de l'année 2015-2016, 276 100 élèves résidant en quartiers prioritaires de métropole sont scolarisés dans 4 588 collèges (3 460 publics et 1 128 privés), soit 8,9 % de l'ensemble des collégiens de France métropolitaine (**graphique 1**): 28 700 fréquentent un établissement privé et 247 400 un collège public. Les collégiens des quartiers prioritaires étudient moins souvent dans un établissement privé que les autres élèves (10,4 %, contre 22,7 %). Pour ces élèves, la faiblesse des ressources financières de leurs parents, leur plus faible niveau d'information quant à l'offre

éducative proche de leur domicile ou encore une densité d'établissements privés plus faible à proximité des quartiers prioritaires, expliquent sans doute leur accès moins fréquent au secteur privé.

Par rapport à l'année scolaire 2013-2014, les effectifs des quartiers prioritaires progressent légèrement (+ 9 700 collégiens, soit + 3,6 %) quand ceux hors de ces quartiers diminuent faiblement (- 16 200, soit - 0,4 %). Cette progression des populations scolaires des quartiers prioritaires concerne principalement l'enseignement public.

## Des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés, illustration de la convergence de la géographie prioritaire avec les réseaux Rep et Rep +

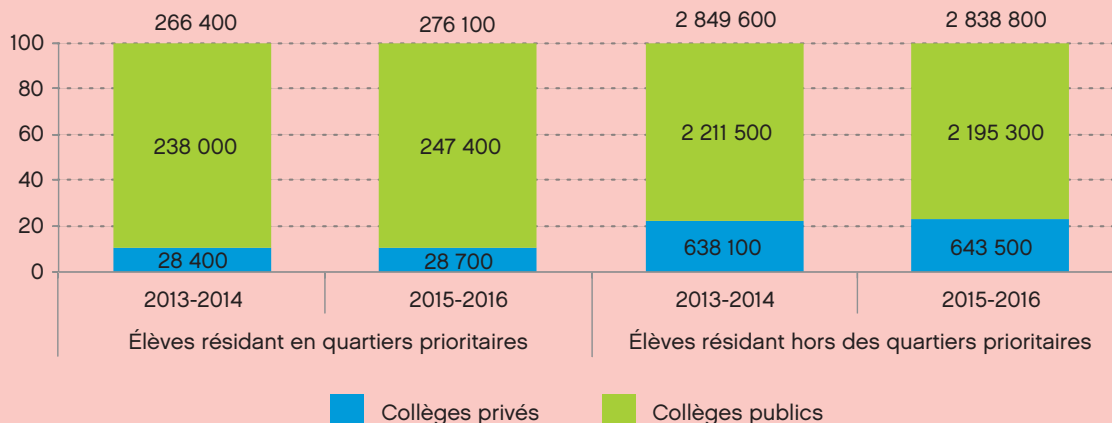
Reflète de la précarité plus forte des populations des quartiers prioritaires, les collégiens de ces quartiers appartiennent plus fréquemment aux classes sociales défavorisées<sup>1</sup>, qu'ils soient scolarisés dans un établissement public ou privé (**graphique 2**). Près de deux tiers de ceux scolarisés dans un établissement public ont, ainsi, des parents issus des classes sociales défavorisées, soit un taux deux fois supérieur à celui des collégiens résidant en dehors de ces quartiers (62,9 %, contre 31,9 %). En revanche, la mixité sociale est plus marquée dans les collèges du secteur privé : 23,8 % de collégiens de classes favorisées, 31,3 % de classes moyennes, 39,0 % de classes défavorisées. En dehors des quartiers prioritaires, les collégiens du

privé sont, majoritairement, issus de classes sociales favorisées (51,8 %).

Compte tenu de la surreprésentation des classes sociales défavorisées en quartiers prioritaires, des recouvrements importants existent entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville. Ainsi, sur les 126 000 élèves fréquentant un collège du réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep +), près de 81 800 (soit 64,9 %) résident dans un quartier prioritaire (**graphique 3**). Ce taux atteint 27,9 % dans les collèges des réseaux d'éducation prioritaire (Rep), contre seulement 3,8 % dans ceux n'appartenant pas aux réseaux de l'éducation prioritaire.

1. Pour déterminer ces catégories sociales, les professions et catégories socio-professionnelles des responsables légaux (parents, tuteurs...) sont regroupées d'après la répartition suivante :

- la catégorie dite «défavorisée» comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers et les personnes sans activité professionnelle;
- la catégorie dite «moyenne» comprend les agriculteurs exploitants, les artisans, les commerçants et assimilés, les employés administratifs et du commerce, les policiers et militaires, les personnels de service direct aux particuliers (employés d'hôtellerie et de restauration, concierges...), les retraités agriculteurs exploitants, les retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise;
- la catégorie dite «favorisée» comprend les «professions intermédiaires» de la santé et du travail social (infirmiers, éducateurs spécialisés...), de la fonction publique, du commerce ou des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les retraités cadres et professions intermédiaires;
- la catégorie dite «très favorisée» comprend les professions libérales, les cadres de la fonction publique et des entreprises, les enseignants, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus.

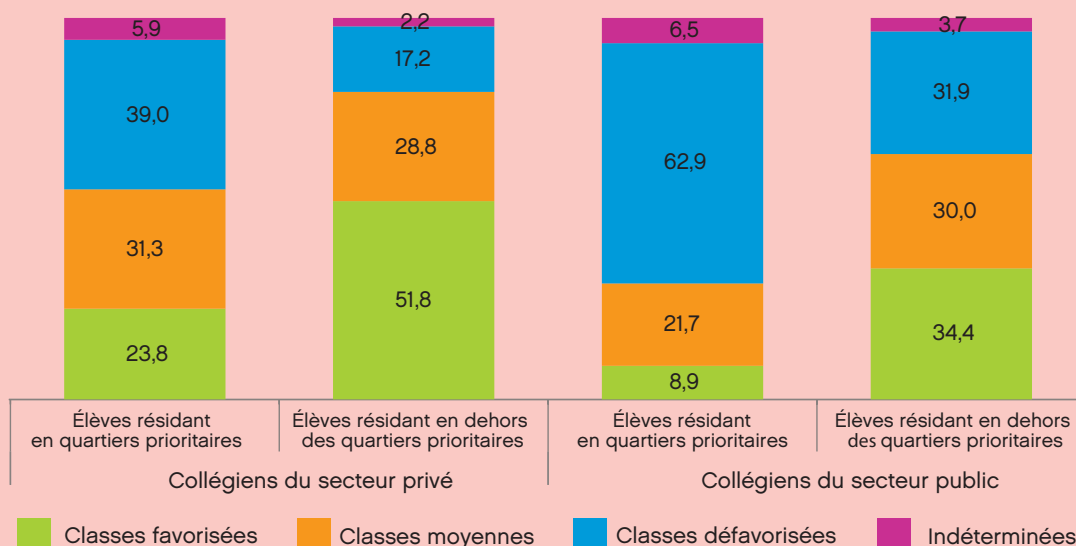


**Graphique 1**  
Les effectifs scolaires au collège en 2013-2014 et 2015-2016 selon le type d'établissement et le lieu de résidence (en %)

**Source :** ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, années scolaires 2013-2014 et 2015-2016.

**Champ :** collégiens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat.

**Calculs :** CGET-ONPV.

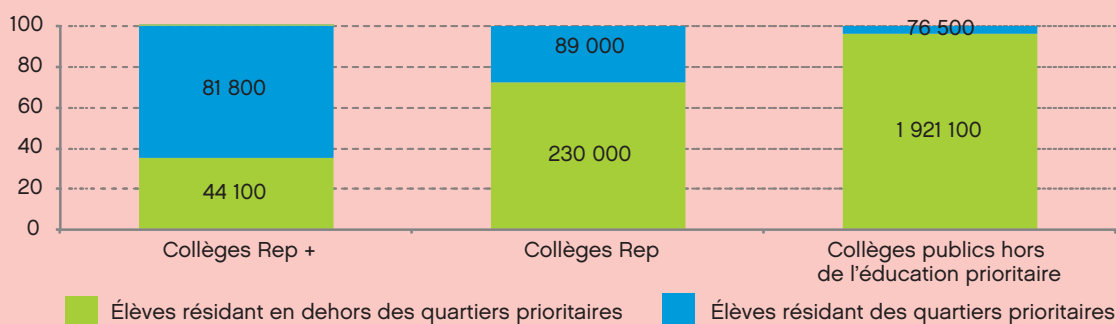


**Graphique 2**  
Milieu social des collégiens en 2015-2016 selon le type d'établissement fréquenté et le lieu de résidence (en %)

**Source :** ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, année scolaire 2015-2016.

**Champ :** collégiens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat.

**Calculs :** CGET-ONPV.



**Graphique 3**  
Population scolaire des collèges publics selon leur appartenance aux réseaux de l'éducation prioritaire et selon le lieu de résidence des élèves (en %)

**Source :** ministère de l'Éducation nationale, Depp. Bases élèves académiques du secondaire, année scolaire 2015-2016.

**Champ :** collégiens métropolitains d'un établissement public.

**Calculs :** CGET-ONPV.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

# Caractéristiques des collèges relevant des quartiers prioritaires

## Près de 40 000 enseignants dans les 942 collèges relevant de la politique de la ville, souvent moins expérimentés

À la rentrée 2015, 38 800 enseignants travaillent dans des collèges publics<sup>1</sup> relevant des quartiers prioritaires<sup>2</sup> (**graphique 1**), soit un cinquième des effectifs totaux d'enseignants en collège public (20,6 %). Ce taux est supérieur à celui des effectifs scolaires de ces établissements rapportés à ceux de l'ensemble des collèges métropolitains (18,8 %). Cela témoigne des moyens humains supplémentaires alloués à ces établissements, en particulier lorsqu'ils appartiennent aux réseaux de l'éducation prioritaire, cas de figure fréquent pour les collèges relevant des quartiers prioritaires. Les enseignants de ces établissements sont, toutefois, globalement moins expérimentés: ils ont plus souvent une ancienneté de moins de deux ans

(40,0 %, contre 32,2 % dans les collèges plus éloignés d'un quartier prioritaire). En outre, la présence de jeunes enseignants (moins de 35 ans) y est plus importante (34,9 %, contre 23,6 %).

Ces données concernent la rentrée 2015-2016, soit la période de mise en place de la refonte de la géographie de l'éducation prioritaire (réseaux Rep + et Rep). Parmi les mesures visant à corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire au collège, figurent des incitations financières dans le but de pérenniser les équipes éducatives dans ces établissements. Les effets de ces réformes dans les collèges relevant des quartiers prioritaires pourront être mesurés dans les prochaines années.

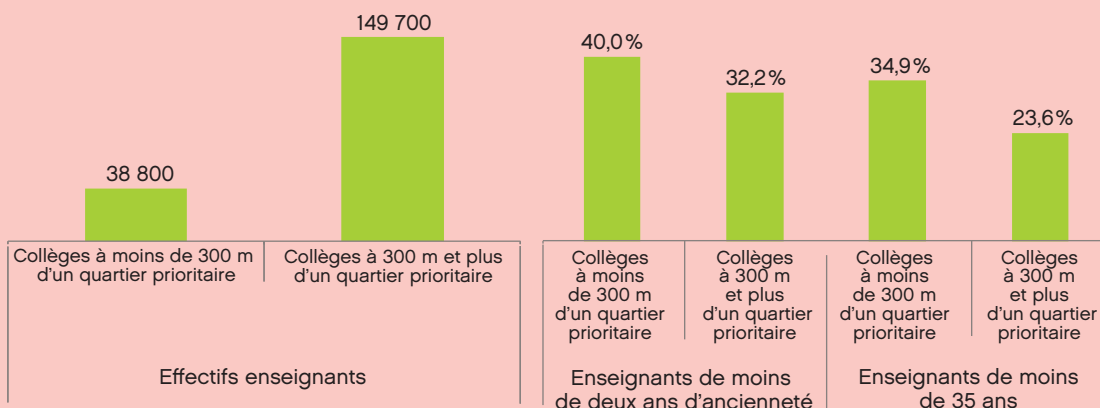
## Des moyens plus importants dans ces établissements

Conséquence des recouvrements entre les géographies de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville, les moyens pédagogiques des collèges publics relevant de la politique de la ville sont globalement supérieurs à ceux des autres établissements. Le nombre moyen d'heures d'enseignement par élève sur une semaine<sup>3</sup> dans ces collèges est sensiblement supérieur à celui des collèges plus éloignés d'un quartier prioritaire (1,27 heure par élève, contre 1,15 heure, **graphique 2**). Parallèlement à ce nombre d'heures

d'enseignement légèrement supérieur, des efforts sont menés pour limiter dans ces collèges le nombre moyen d'élèves par classe. Celui-ci est, en effet, légèrement inférieur dans les collèges situés à proximité des quartiers prioritaires (22,2 contre 24,0). Comparativement aux deux années précédentes, ce nombre moyen d'élèves par classe a toutefois légèrement augmenté, qu'il s'agisse ou non de collège relevant de la politique de la ville (respectivement 21,6 et 23,6 dans les collèges proches et éloignés des quartiers prioritaires).

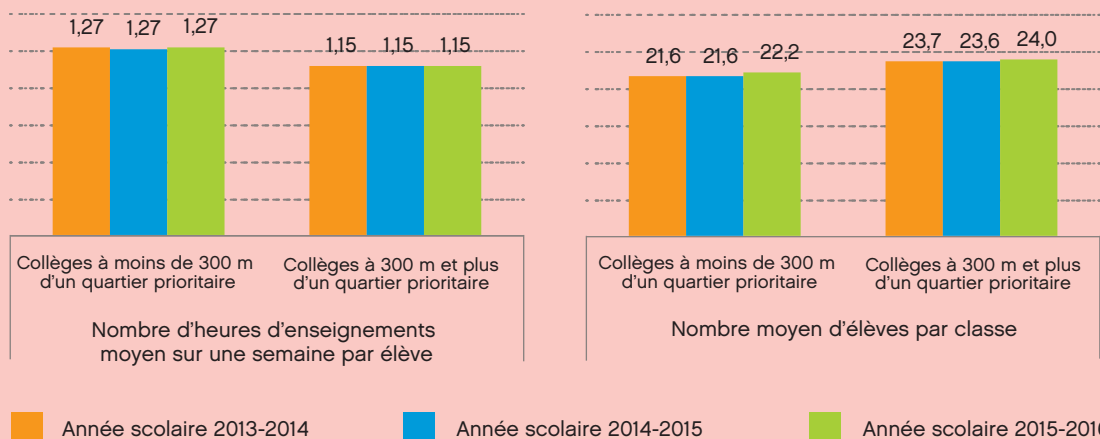
1. Suite à l'harmonisation des indicateurs portant sur les établissements par le ministère de l'Éducation nationale, la prise en compte des multi-affectations des enseignants n'est plus la même: dorénavant, un enseignant est recensé dans chacun de ses éventuels établissements d'affectation, alors qu'auparavant il ne l'était que sur son lieu d'affectation principale. Il s'agit donc d'une rupture de série des indicateurs se rapportant aux effectifs enseignants par rapport aux séries antérieures.
2. Les collèges relevant des quartiers prioritaires sont ceux qui sont implantés dans un quartier prioritaire ou à moins de 300 m du quartier. Ils sont comparés aux collèges situés à plus de 300 m. Cf. Fiche 2.1 du rapport ONPV 2016.
3. L'indicateur de taux d'encadrement dans le second degré rapporte les heures d'enseignement, dispensées hebdomadairement, au nombre d'élèves. Il dépend, notamment, des horaires des programmes et des tailles des classes.

**Graphique 1**  
Les effectifs enseignants en collèges publics en 2015-2016



**Source:** ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.  
**Champ:** collèges publics métropolitains.  
**Calculs:** CGET-ONPV.

**Graphique 2**  
Heures d'enseignement sur une semaine par élève et nombre d'élèves par classe dans les collèges publics



**Source:** ministère de l'Éducation nationale, Depp – années scolaires 2013-2014 à 2015-2016.  
**Champ:** collèges publics métropolitains.  
**Calculs:** CGET-ONPV.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

# Réussite au diplôme national du brevet dans les quartiers prioritaires

## Des taux de réussite plus faibles dans les collèges relevant des quartiers prioritaires mais en progression

Les collégiens étudiant dans des établissements à proximité des quartiers prioritaires obtiennent globalement de moins bons résultats au diplôme national du brevet (DNB) que les autres élèves, qu'il s'agisse d'établissements du secteur privé ou du secteur public (**graphique 1**).

Les caractéristiques sociodémographiques des élèves résidant en quartiers prioritaires contribuent à expliquer ces différences. Toutefois, les écarts sont très faibles pour les établissements privés: en 2016, le taux de réussite moyen au DNB dans les collèges privés situés à moins de 300 m d'un quartier prioritaire est, ainsi, de 95,9 %, contre 96,8 % pour les établissements situés au-delà.

L'origine sociale des élèves des collèges privés, globalement plus favorisée que celle des établissements publics, et le fait qu'au sein de ces établissements, même proches des quartiers prioritaires, une grande part des élèves n'est pas issue des quartiers prioritaires, expliquent, en partie, ces meilleurs résultats.

En revanche, au sein des établissements publics proches des quartiers prioritaires, la composition sociale des populations scolaires est très semblable à celle des quartiers prioritaires. Ainsi, alors que le taux de réussite au brevet dépasse 85 % dans les collèges publics situés à plus de 300 m des quartiers prioritaires, il est d'à peine 80 % dans les collèges publics les plus proches de ces territoires.

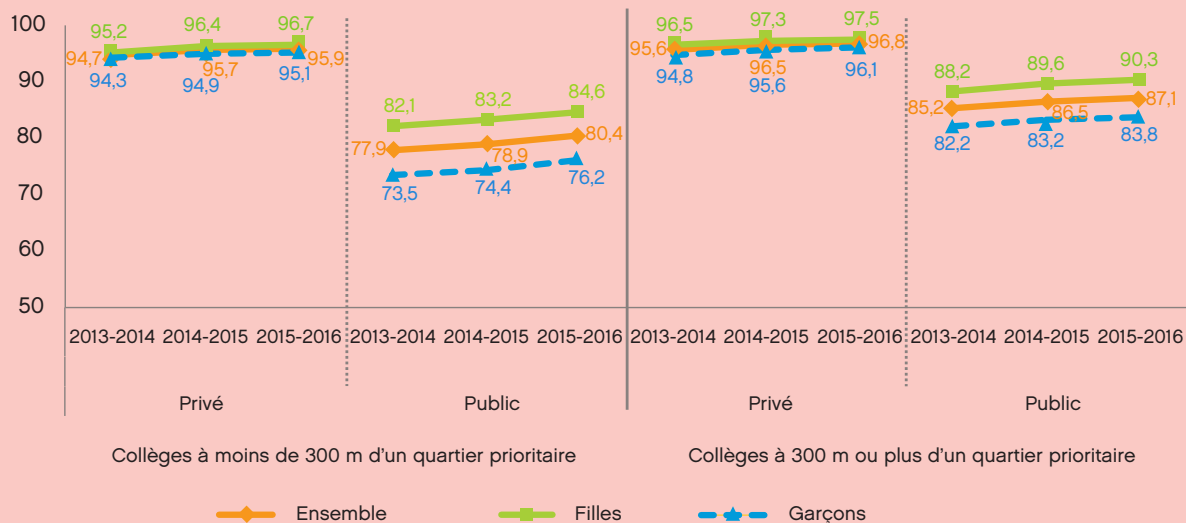
Quel que soit le type d'établissements, les filles ont de meilleurs résultats que les garçons, l'écart étant beaucoup plus prononcé dans le secteur public. De nombreuses raisons peuvent expliquer les résultats plus faibles des garçons, notamment des différences de comportement lorsqu'ils sont en dehors de l'école: les garçons consacrent, par exemple, une heure de moins par semaine que les filles à leurs devoirs<sup>1</sup>. Enfin, en termes d'évolution, la progression des résultats au DNB concerne autant les collèges des quartiers prioritaires que les autres: de 2012 à 2014, les taux de réussite ont progressé de 1 à 1,5 point dans tous les établissements publics.

## Des notes aux épreuves finales sensiblement moins bonnes dans les quartiers prioritaires

Jusqu'à la session 2016, l'obtention du diplôme national du brevet repose, à la fois, sur les notes issues du contrôle continu tout au long de l'année et sur celles obtenues à l'issue des épreuves finales, orales et écrites (de français, d'histoire-géographie-éducation civique et de mathématiques). Les notes du contrôle continu peuvent varier en fonction des établissements, complexifiant les analyses comparatives des taux de réussite au brevet de différents établissements. Une analyse portant uniquement sur les notes obtenues aux épreuves écrites permet de gommer ces différences avec des exercices communs aux établissements publics et privés, dont la notation n'est pas forcément assurée par l'établisse-

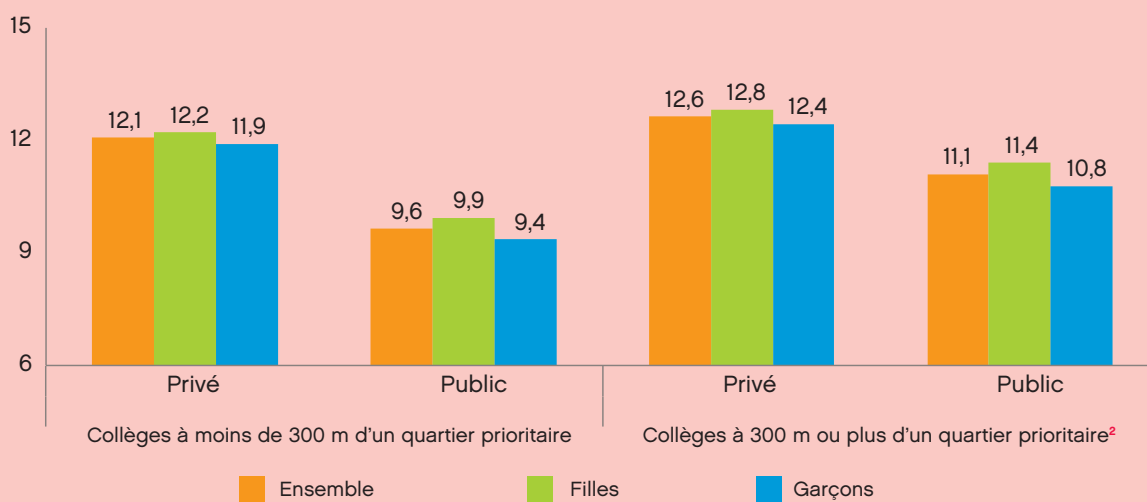
ment d'origine de l'élève (**graphique 2**). En 2016, les résultats aux épreuves passées par les collégiens fréquentant les collèges publics proches des quartiers prioritaires sont plus faibles que ceux des collégiens fréquentant un établissement public plus éloigné (note moyenne de 9,6 sur 20, contre 11,1 sur 20). Par ailleurs, les élèves des établissements du secteur privé obtiennent des résultats supérieurs à ceux des collégiens du secteur public, y compris à proximité des quartiers prioritaires: les notes moyennes sont supérieures à 12 sur 20 dans les établissements privés, quelle que soit leur localisation, contre respectivement 9,6 sur 20 et 11,1 dans les établissements publics proches et éloignés des quartiers prioritaires.

1. *L'égalité des sexes dans l'éducation: aptitudes, comportement et confiance*, PISA, éditions OCDE, 2015.



**Graphique 1**  
Taux de réussite moyen au diplôme national du brevet par sexe, sessions 2014, 2015 et 2016 (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, années scolaires 2013-2014 à 2015-2016.  
 Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole.  
 Calculs : CGET-ONPV.



**Graphique 2**  
Notes moyennes obtenues à l'épreuve écrite du diplôme national du brevet 2016 par sexe (note sur 20)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.  
 Champ : collèges publics et privés sous contrat de métropole.  
 Calculs : CGET-ONPV.

<sup>2</sup>. Ensemble des collèges sans les collèges à moins de 300 m d'un quartier prioritaire.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

# Orientation au lycée dans les quartiers prioritaires

## La scolarisation dans une filière générale est moins répandue deux ans après la fréquentation d'un collège public proche d'un quartier prioritaire

En 2015-2016, deux ans après la sortie d'un collège public à la fin de l'année scolaire 2013-2014, seuls 30,2 % des élèves scolarisés dans des collèges situés à moins de 300 m d'un quartier prioritaire fréquentent une filière générale, contre 41,5 % des élèves issus d'un collège situé à plus de 300 m

(graphique 1). De tels écarts existent au sein des collèges privés, mais dans des proportions plus modestes: 48,5 % fréquentent une filière générale deux ans après une scolarité dans un collège privé à proximité d'un quartier prioritaire, contre 51,9 % dans un collège plus éloigné.

## Les élèves issus des collèges relevant de la politique de la ville sont surreprésentés dans les filières professionnelles

Dès la seconde, ils s'orientent beaucoup plus souvent vers une seconde professionnelle ou une première année de CAP: les élèves issus d'un collège public proche d'un quartier prioritaire sont, ainsi, 30,7 % à suivre ces filières, contre 22,2 % pour ceux provenant d'un collège public plus éloigné. Deux ans après leur sortie du collège qu'il soit du secteur public ou privé, un quart des collégiens des établissements proches d'un quartier prioritaire s'orientent vers une première professionnelle (20,4 %) ou une première année de CAP (3,4 %), contre respectivement 15,1 % et 2,2 % pour ceux ayant fréquenté un collège plus éloigné. Toutes filières confondues, le redoublement post 3<sup>e</sup> est plus fréquent chez les élèves ayant fréquenté un

collège proche des quartiers prioritaires (6,9 % des élèves issus d'un collège public, contre 4,9 %, pour les élèves issus d'un établissement à plus de 300 m d'un quartier prioritaire).

Les élèves scolarisés dans un collège à proximité d'un quartier prioritaire appartiennent plus souvent à des milieux modestes et s'orientent par la suite, plus souvent, dans une filière professionnelle au lycée. Les élèves issus de catégories populaires, et notamment ceux dont les parents ont un faible niveau d'études, suivent moins souvent un parcours scolaire linéaire: accès difficile en seconde générale du fait notamment de difficultés scolaires, orientation subie en voie professionnelle<sup>1</sup>, etc.

## La part des filières générales a tendance à augmenter

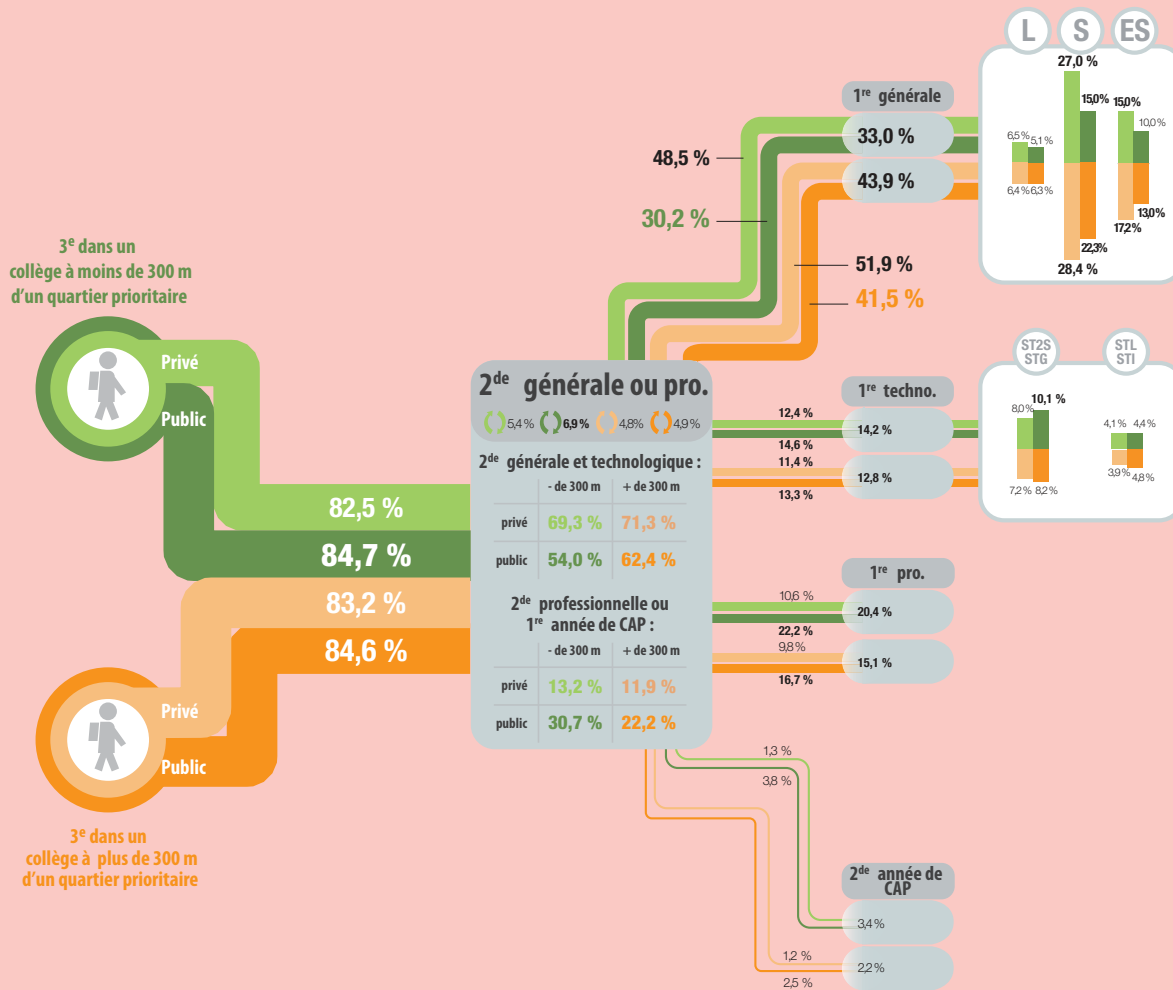
L'origine sociale influe également sur «l'autocensure»<sup>2</sup>: les élèves ayant un niveau scolaire moyen et issus d'un milieu modeste fréquentent, par exemple, plus souvent la voie professionnelle et moins souvent la voie générale ou technologique que les élèves d'origine favorisée de même niveau scolaire en raison, notamment, d'aspirations plus faibles.

L'orientation des élèves issus d'un collège proche d'un quartier prioritaire évolue peu entre 2013 et 2014. Pour autant, la part des filières générales, quels que soient les collèges considérés, a tendance à augmenter (33 % des sorties des collèges proche d'un quartier prioritaire en 2014, contre 32,1 % en 2013).

1. Jean-Paul Caille, Depp, «Les transformations des trajectoires au collège: des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale», *Éducation et formations* n° 85, novembre 2014.

2. Nina Guyon et Élise Huillery, «Choix d'orientation et origine sociale: mesurer et comprendre l'autocensure scolaire», *Rapport Liepp*, Science Po, décembre 2014.

**Graphique 1**  
Devenir scolaire des élèves de 3<sup>e</sup> selon la proximité de leur établissement d'un quartier prioritaire, deux ans après leur sortie de cet établissement, année scolaire 2014-2015



**CAP** Certificat d'aptitude professionnelle      **Bac ST2S** : sciences et technologies de la santé et du social  
**S** Bac scientifique      **Bac STG** : sciences et technologies de la gestion  
**ES** Bac économique et social      **Bac STL** : sciences et technologies de laboratoire  
**L** Bac littéraire      **Bac STI** : sciences et technologies industrielles  
**( )** Redoublement

**Source :** ministère de l'Éducation nationale.

**Champ :** collèges publics et privés sous contrat de métropole.

**Traitements :** Depp.

**Calculs :** CGET-ONPV.

**Réalisation :** CGET, DST, Cellule cartographie MM, 2017.

**Note de lecture :** parmi les 3<sup>e</sup> issus, en 2013-2014, d'un collège public situé à moins de 300 m d'un quartier prioritaire, 84,7 % entrent un an plus tard dans un lycée dans une filière générale ou technologique : 54,0 %, en 2<sup>de</sup> générale ou technologique et 30,7 % en 2<sup>de</sup> professionnelle ou 1<sup>re</sup> année de CAP. Deux ans plus tard, en 2015-2016, 30,2 % étudient en 1<sup>re</sup> générale, 14,4 % en 1<sup>re</sup> technologique, 22,2 % en 1<sup>re</sup> professionnelle, 3,8 % en 2<sup>e</sup> année de CAP et 6,9 % sont redoublants.



PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

# Caractéristiques des lycéens des quartiers prioritaires

## 175 000 lycéens résident en quartiers prioritaires, soit une augmentation de près de 5 % en deux ans

175 000 lycéens étudiant dans 3 272 établissements résident en quartiers prioritaires en fin d'année scolaire 2015-2016 : 157 000 fréquentent un lycée public (2 218 établissements) et 18 000 un lycée privé (1 054 établissements) (**graphique 1**). À l'instar des collégiens, les lycéens des quartiers prioritaires fréquentent moins souvent un établissement privé (10,2 %, contre 22,1 % des lycéens hors des quartiers prioritaires). De plus, tout comme les effectifs des collégiens, ceux des lycéens issus des quartiers prioritaires progressent en deux ans (+ 8 200

élèves, soit + 4,9 %) principalement sous l'effet d'une augmentation du nombre d'élèves étudiant dans un établissement public. Les élèves des quartiers prioritaires représentent 8,4 % de l'ensemble des lycéens métropolitains, contre 8,9 % des collégiens. Les sorties plus fréquentes – avec ou sans diplôme – du système scolaire après la scolarité obligatoire pourraient expliquer cette tendance à la baisse de la scolarité des élèves des quartiers prioritaires au cours du lycée : en seconde, 8,9 % des élèves résident ainsi dans un quartier prioritaire, contre 7,8 % en terminale.

## Des élèves plus souvent issus de milieux défavorisés, mais moins qu'au collège

Comme au collège, les lycéens des quartiers prioritaires appartiennent plus souvent aux catégories sociales défavorisées (**graphique 2**). Pour autant, dans les établissements publics des quartiers prioritaires, les lycées accueillent proportionnellement moins d'élèves défavorisés que les collèges (59,7 %, contre 62,9 %). Inversement, les élèves des catégories favorisées, tout en étant largement minoritaires parmi les élèves résidant dans les quartiers prioritaires, sont davantage représentés au lycée qu'au collège (10,7 % des effectifs, contre 8,9 %). Dans les établissements privés, en

revanche, la part d'élèves de catégories favorisées diminue entre le collège (23,8 %) et le lycée (22,5 %). Ce léger renforcement des catégories favorisées dans les lycées du secteur public, concomitant à leur effritement dans le secteur privé, pourrait traduire un retour des enfants de milieux favorisés dans les établissements publics à partir du lycée (après avoir évité leur collège, notamment ceux des réseaux Rep et Rep +). Il pourrait également témoigner, à la fin du collège et au cours du lycée, de sorties plus fréquentes du système scolaire des élèves issus de classes défavorisées.

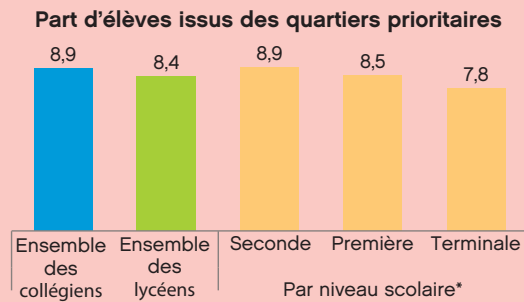
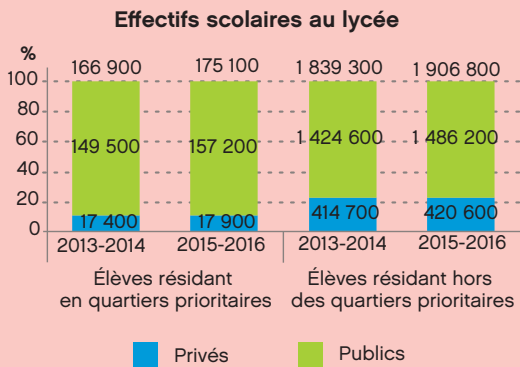
## Dans les quartiers prioritaires, les filières professionnelles sont majoritaires comme le sont les filières générales hors quartier prioritaire

Les élèves des quartiers prioritaires, davantage issus des milieux populaires, sont plus fréquemment orientés vers une filière professionnelle que ceux résidant en dehors de ces quartiers (**graphique 3**). Plus d'un élève sur deux de niveau 1<sup>er</sup>, résidant en quartiers prioritaires, étudie ainsi en 1<sup>re</sup> professionnelle ou en 2<sup>e</sup> année de CAP, contre 28,9 % de ceux ne résidant pas en quartiers prioritaires. À l'inverse, dans le public comme dans le privé, la part des filières générales (1<sup>res</sup> S, L, ES) est beaucoup plus faible pour les élèves des quartiers prioritaires (dans le public, 28,0 % contre 52,1 % pour les élèves résidant en dehors des quartiers prioritaires). Qu'ils résident ou non en quartiers priori-

taires, les garçons poursuivent dans les lycées publics, davantage que les filles, une première professionnelle ou une seconde année de CAP quand celles-ci optent plus souvent pour une première générale. Cela illustre notamment les résultats scolaires supérieurs des filles jusqu'au lycée par rapport à ceux des garçons.

Les élèves scolarisés dans un lycée privé, y compris les élèves des quartiers prioritaires, poursuivent plus souvent une filière générale et moins souvent une filière technologique : 32,6 % des 1<sup>ers</sup> des quartiers prioritaires des lycées privés vont, ainsi, dans une filière générale. Contrairement au secteur public, l'orientation en première diffère assez peu par sexe.

1. Cf. note de bas de page de la Fiche «Caractéristiques des collégiens des quartiers prioritaires».



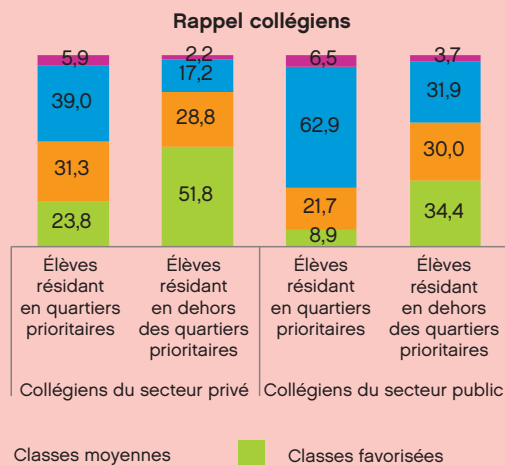
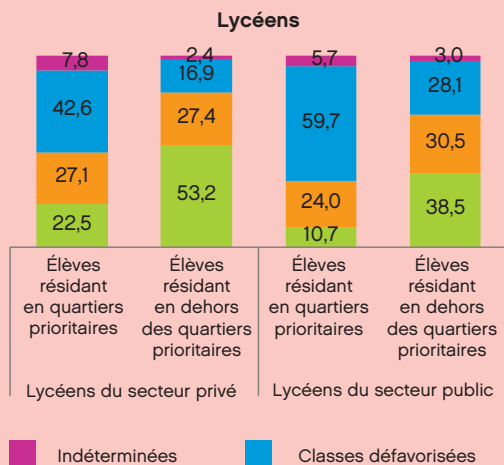
**Graphique 1**  
Les effectifs scolaires au lycée en 2013-2014 et 2015-2016 selon le type d'établissement, en regard du lieu de résidence, et part des élèves des quartiers prioritaires en 2015-2016.

(\*) : le niveau «Seconde» comprend les secondes générales, technologiques ou professionnelles ainsi que la première année de CAP. Le niveau «Première» comprend les 1<sup>res</sup> générales, technologiques, professionnelles ainsi que la seconde année de CAP. Le niveau «Terminale» comprend les terminales générales, technologiques ou professionnelles.

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, années scolaires 2013-2014 à 2015-2016.

Champ : lycéens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat.

Calculs : CGET-ONPV.

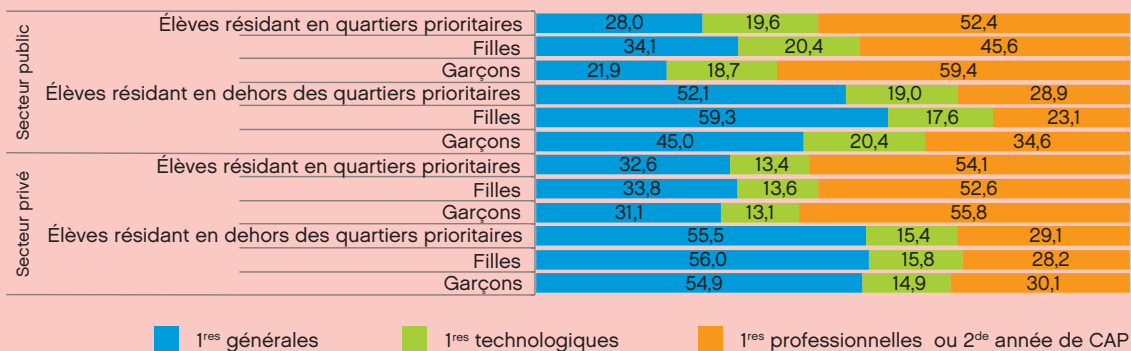


**Graphique 2**  
Catégories sociales des parents des lycéens en 2015-2016 selon le type d'établissement fréquenté et le lieu de résidence (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : lycéens métropolitains d'un établissement public ou privé sous contrat.

Calculs : CGET-ONPV.



**Graphique 3**  
Répartition des élèves dans les filières en première en 2015-2016 selon leur lieu de résidence et le type d'établissement fréquenté (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : lycéens métropolitains de niveau Première d'un établissement public ou privé sous contrat.

Calculs : CGET-ONPV.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

# Caractéristiques des élèves des quartiers prioritaires en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

## Une nette sous-représentation des élèves de CPGE provenant des quartiers prioritaires

Filières d'excellence, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concernent, en 2015, environ 2500 élèves issus des quartiers prioritaires, soit 3,2 % des effectifs métropolitains des CPGE (**tableau 1**). Ce taux est faible au regard des 8,4 % de lycéens, en filières générales, technologiques ou professionnelles ou même des 4,1 % de Terminales L, ES ou S résidant en quartiers prioritaires. Il reflète la surreprésentation en CPGE des élèves issus des milieux favorisés, catégorie peu présente en quartiers prioritaires. À niveau scolaire égal, les élèves de catégories sociales modestes se retrouvent moins

fréquemment que ceux des classes sociales favorisées<sup>1</sup> dans ces filières d'excellence. Les élèves dotés d'un potentiel et motivés, mais dont le contexte social et culturel est défavorable, s'autocensuraient<sup>2</sup> souvent, en effet, en étouffant leur ambition scolaire ou professionnelle.

Qu'ils soient ou non issus des quartiers prioritaires, les élèves de CPGE poursuivent, dans plus de la moitié des cas, une filière scientifique. Par ailleurs, les élèves des quartiers prioritaires se distinguent par une propension plus forte à suivre une filière économique et commerciale.

## Parmi les élèves des quartiers prioritaires de CPGE, une population plus mixte socialement

Illustration de la surreprésentation des catégories sociales supérieures en CPGE, 67,3 % des élèves proviennent des catégories favorisées (13,1 %) ou très favorisées (54,2 %) (**graphique 1**). Il existe une véritable mixité sociale pour ceux issus des QP: 30,5 % appartiennent à une catégorie sociale favorisée ou très favorisée, 24,9 % à une catégorie moyenne, 38,5 % à une catégorie défavorisée. Ces écarts illustrent la surreprésentation des milieux modestes en quartiers prioritaires, qui se retrouve dans les effectifs CPGE.

Des dispositifs tels que les Cordées de la réussite<sup>3</sup> peuvent faciliter l'accès des milieux plus modestes, notamment ceux des quartiers prioritaires, à l'enseignement supérieur (dont CPGE). Les élèves de milieux

favorisés suivent plus fréquemment une filière littéraire (43,9 %) alors que ceux des milieux défavorisés fréquentent davantage une filière économique et commerciale (42,4 %).

Qu'ils résident ou non en quartiers prioritaires, les élèves des CPGE sont majoritairement des garçons (**graphique 2**). Mais des différences existent selon les filières: celles à vocation scientifique concernent très majoritairement des garçons; celles à vocation littéraire des filles, tandis que les filières économiques et commerciales sont plus mixtes. Cette répartition par sexe des élèves des quartiers prioritaires, selon le type de CPGE, est comparable à celle des élèves de l'ensemble du territoire.

1. Cf. note de bas de page de la Fiche «Caractéristiques des collégiens des quartiers prioritaires».

2. Rapport d'information du Sénat n°441, septembre 2007.

3. Fiche 2.7, «Les Cordées de la réussite», Rapport 2016 de l'ONPV.

**Tableau 1**

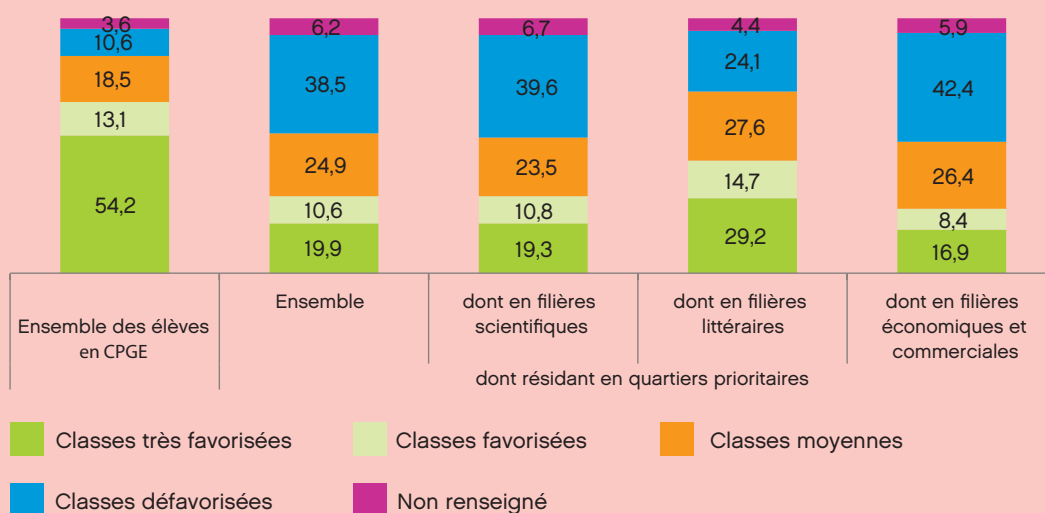
**Part d'élèves de quartiers prioritaires parmi les élèves de classes préparatoires aux grandes écoles en fin d'année scolaire 2015-2016**

	Ensemble	Quartiers prioritaires	%
Ensemble des lycéens	2 081 800	175 000	8,4
Ensemble des Terminales en filières générales	339 000	16 100	4,7
<b>Ensemble des élèves en CPGE</b>	<b>80 800</b>	<b>2 600</b>	<b>3,2</b>
Scientifique	50 400	1 500	2,9
Littéraire	12 300	300	2,6
Économique et commerciale	18 100	800	4,2

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : élèves métropolitains en CPGE.

Calculs : CGET-ONPV.

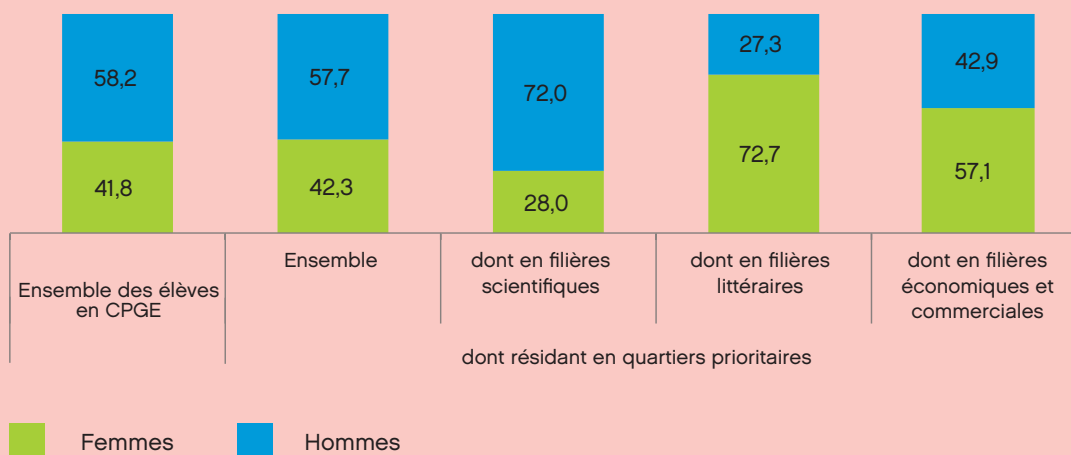


**Graphique 1**  
Origine sociale des élèves des CPGE issus des quartiers prioritaires par filière en fin d'année scolaire 2015-2016 (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : élèves métropolitains en CPGE.

Calculs : CGET-ONPV.



**Graphique 2**  
Genre des élèves des CPGE issus des quartiers prioritaires par filière en fin d'année scolaire 2015-2016 (en %)

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : élèves métropolitains en CPGE.

Calculs : CGET-ONPV.

PASCAL DIEUSAERT (CGET – ONPV)

# Caractéristiques des étudiants des quartiers prioritaires préparant un brevet de technicien supérieur (BTS)

## 18 300 étudiants préparant un BTS résident dans un quartier prioritaire

Les filières courtes des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français, auxquelles appartiennent les sections de techniciens supérieurs (STS), visent à une insertion professionnelle rapide grâce à l'obtention d'un BTS (brevet de technicien supérieur). En 2015-2016, près de 200 000 étudiants préparent, le plus souvent en deux ans, un BTS en France métropolitaine, dans un établissement public ou privé sous contrat (**tableau 1**). Parmi eux, 18 300 étudiants, soit 9,3 %, résident en quartiers prioritaires, proportion légèrement supérieure à la part de lycéens issus des quartiers prioritaires (8,4 %). Cette surreprésentation tient, en partie, au fait que les candidats au BTS sont majoritairement issus des filières secondaires tech-

nologiques ou professionnelles<sup>1</sup>, ces types de baccalauréat étant eux-mêmes surreprésentés parmi les lycéens des quartiers prioritaires.

Plus précisément, 13 500 étudiants des quartiers prioritaires postulent à un BTS «services» (gestion et comptabilité, relation client, communication et information, services à la personne ou à la collectivité, etc.) et 4 800 étudiants à un BTS «production» (mécanique, électricité, agriculture et pêche, génie civil, etc.). Ils représentent, respectivement, 9,9 % et 8,1 % des effectifs de ces deux types de BTS. Les étudiants des quartiers prioritaires s'orientant vers une STS optent, donc, davantage que ceux des autres quartiers pour une filière dédiée aux services.

## Une population plus féminine et plus défavorisée

Parmi l'ensemble des étudiants préparant un BTS, les populations sont globalement mixtes socialement : 30,3 % appartiennent à une catégorie sociale favorisée<sup>2</sup> ou très favorisée, 29,3 % à une catégorie dite moyenne, 34,0 % à une catégorie défavorisée (**graphique 1**). Mais, en quartiers prioritaires, les étudiants de BTS appartiennent majoritairement aux catégories défavorisées (56,9 %), beaucoup plus rarement aux catégories favorisées ou très favorisées (10,7 %). Cette

répartition sociale en quartiers prioritaires correspond à celle mesurée dans les lycées publics<sup>3</sup>.

Par ailleurs, contrairement à l'ensemble de la population étudiante préparant un BTS, celle issue des quartiers prioritaires compte une majorité d'étudiantes (51,9 % contre 47,9 %) (**graphique 2**). Cela tient en partie au poids plus important des BTS «services» parmi les étudiants des quartiers prioritaires, pour lesquels les femmes postulent davantage.

1. Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2016, Depp-Sies.

2. Cf. note de bas de page de la Fiche «Caractéristiques des collégiens des quartiers prioritaires».

3. Fiche «Caractéristiques des lycéens des quartiers prioritaires en fin d'année scolaire 2015-2016».

**Tableau 1**

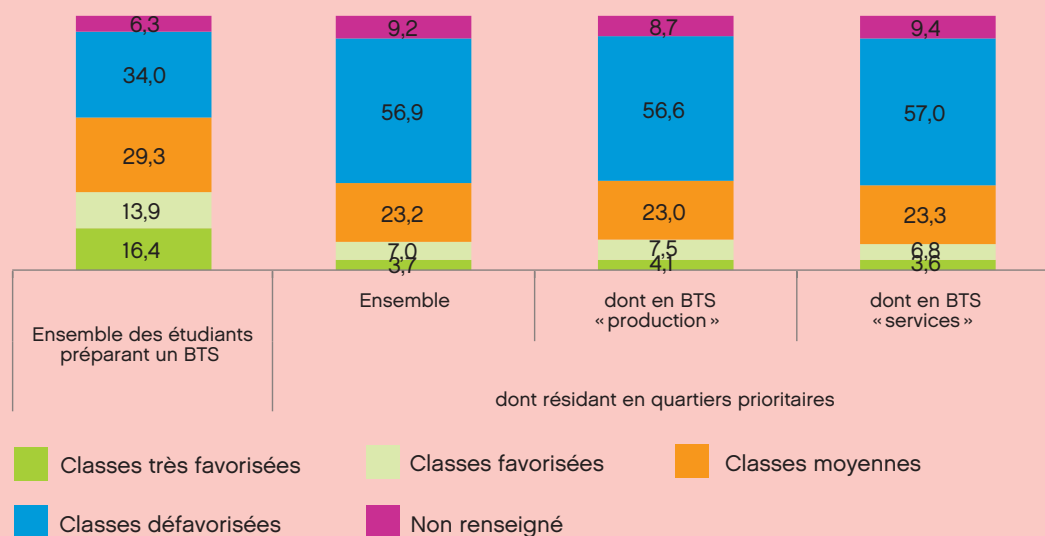
**Part des étudiants des quartiers prioritaires parmi les élèves préparant un brevet de technicien supérieur (BTS) en fin d'année scolaire 2015-2016**

	Nombre total d'étudiants	Dont nombre d'étudiants résidant en quartiers prioritaires	%
Ensemble des lycéens	2 081 800	175 000	8,4
<b>Ensemble des étudiants préparant un BTS</b>	<b>195 500</b>	<b>18 300</b>	<b>9,3</b>
dont BTS « services »	137 000	13 500	9,9
dont BTS « production »	58 500	4 800	8,1

Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : étudiants métropolitains préparant un BTS dans un lycée public ou privé sous contrat en métropole.

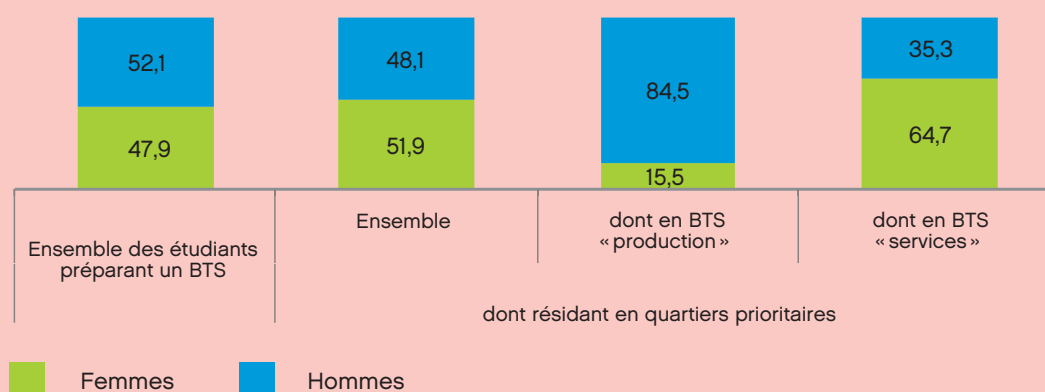
Calculs : CGET-ONPV.



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : étudiants préparant un BTS dans un lycée public ou privé sous contrat en métropole.

Calculs : CGET-ONPV.



Source : ministère de l'Éducation nationale, Depp, année scolaire 2015-2016.

Champ : étudiants préparant un BTS dans un lycée public ou privé sous contrat en métropole.

Calculs : CGET-ONPV.